

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 31 octobre 2014  
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45  
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h  
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45  
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30  
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

#### **EXCUSES :**

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

#### **LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Acquisition et maintenance d'outillage et de machines-outils  
(4 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'entretien du matériel roulant et afin de répondre aux besoins en acquisition et maintenance d'outillage et machines-outils des services et des ateliers communautaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert européen, sous forme d'un marché alloté, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Cet appel d'offres a été divisé en 4 lots et les prestations feront l'objet de marchés séparés à bons de commande avec un maximum, passé en application des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les marchés sont conclus pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

La dépense correspondante est prévue au budget principal dans l'exercice 2014/2018, chapitre 011, fonction 0203, comptes 6156, 61558, 6063.

Une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.

A l'issue de la date limite de réception des offres, cinq (5) candidats ont remis une offre.

Les services communautaires ont réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Critère 1 : prix des prestations (60%)
- Critère 2 : valeur technique (40%)

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 16 octobre 2014 a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- Lot 1 : Fourniture et réparation d'outillage d'ateliers de maintenance VL, PL et TP à la société René LEDOUX pour un montant annuel estimatif de 45.700,00 euros H.T. (estimation des services : 56 490,55 euros H.T.).

- Lot 2 : Maintenance des machines-outils industrielles de chaudronnerie à la société AQMO pour un montant annuel estimatif de 14.995,00 euros H.T. (estimation des services : 15 341,00 euros H.T.).
- Lot 3 : Maintenance des matériels de levage fixes et mobiles à la société CEMIR pour un montant annuel estimatif de 14.348,00 euros H.T. (estimation des services : 15 695,50 euros H.T.).
- Lot 4 : Maintenance des machines-outils industrielles de menuiseries à la société AQMO pour un montant estimatif de 3.535,00 euros H.T. (estimation des services : 4 105,00 euros H.T.).

En conséquence il apparaît aujourd’hui nécessaire d’autoriser M. le Président à signer le marché avec les entreprises correspondantes.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, Hôtel communautaire – bâtiment bas – 3<sup>e</sup> étage.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 77 et 57 à 59,

**VU** la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2014 attribuant le marché intitulé « Acquisition et maintenance d'outillage et de machines-outils »

- à l'entreprise René LEDOUX pour le lot 1, AQMO pour le lot 2, CEMIR pour le lot 3 et AQMO pour le lot 4.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

## **CONSIDÉRANT**

- que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et à une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

- que par sa décision en date du 16 octobre 2014, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché intitulé « Acquisition et maintenance d'outillage et de machines-outils » à la société René LEDOUX pour le lot 1, AQMO pour le lot 2, CEMIR pour le lot 3 et AQMO pour le lot 4 pour un montant total maximum de 340 000 € HT par an.

- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

**DECIDE :**

**Article 1:**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 16 octobre 2014 les marchés intitulés «Acquisition et maintenance d'outillage et de machines-outils», pour un montant total maximum de 340 000 € HT par an.

**Article 2:**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, au chapitre 011, fonction 0203, comptes 6156, 61558, 60632.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 NOVEMBRE 2014  
  
PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2014

M. ALAIN DAVID